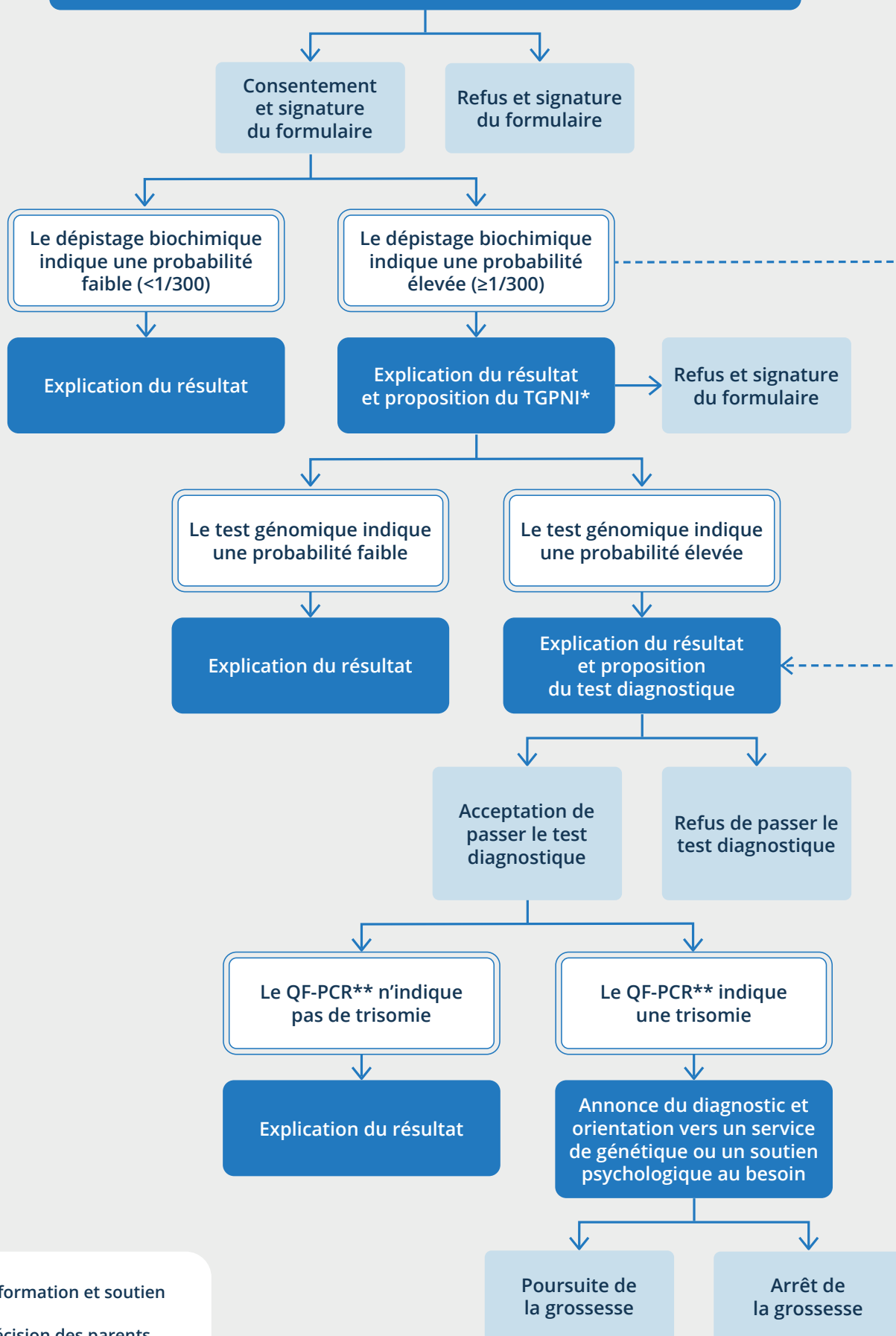


Offre du Programme québécois de dépistage prénatal



* Le TGPNI peut être offert en première intention lorsque la femme répond à un des quatre critères suivants : (1) elle a eu une grossesse précédente avec la trisomie 21, la trisomie 18 ou la trisomie 13, (2) elle aura 40 ans ou plus au moment de l'accouchement, (3) elle est enceinte de jumeaux (deux fœtus) ou (4) le test est requis à la suite d'une consultation génétique.

** Le QF-PCR est la méthode d'analyse des chromosomes des cellules du bébé à la suite de l'amniocentèse ou de la biopsie des villosités chorales.